



42590 PINAY

mairie.pinay@wanadoo.fr

Tel : 04-77-63-43-78

Fax : 04-77-63-44-69

FLASH INFO

N°5 JUIN 2015

Dans notre profession de foi, lors des élections de Mars 2014, il était écrit que « nous savions dans quel territoire cette mandature commençait, mais nous ne savions pas dans lequel elle se terminerait ».

Nous arrivons à notre premier changement, car la loi NOTre, en fin de discussion au parlement, va nous obliger à modifier le contour de notre « Etablissement Public à Caractère Intercommunal » (EPCI), autrement dit notre ancienne Communauté de Communes.

La Com/Com de Balbigny, en tant que telle, n'existera plus à partir du 31 décembre 2016, puisque les futurs EPCI devront avoir, au minimum 20000 habitants.

Le dernier bureau de la CoBy a donc décidé, à l'unanimité de tous les maires, de mandater son président, Jean-Claude Tissot, afin de proposer à nos voisins : Feurs, Cople, Collines du Matin et Val d'Aix, de se rencontrer pour voir, éventuellement, ce que nous pourrions faire ensemble.

Le changement suivant concerne l'élection des représentants aux EPCI. Ceux-ci devraient être élus au suffrage universel direct, ce qui veut dire qu'une commune comme Pinay, qui représentera 280 hab. sur 20000 minimum (soit 1,4%) ne sera plus membre de la future communauté. A noter que le/la futur(e) président(e) de l'EPCI pourrait ne pas être un(e) élu(e) des communes le composant.

Si nous voulons faire entendre notre voix, il faudra donc se poser la question d'un regroupement communal. A ce jour, contrairement à l'EPCI, rien n'est imposé par la loi, mais nous devons commencer à y réfléchir, compte tenu notamment du fait, que certaines compétences communales seront transférées aux EPCI.

Pour ce faire toutes vos remarques et suggestions seront les bienvenues, que ce soit par mail, mairie.pinay@orange.fr, un papier dans la boîte aux lettres ou directement en venant nous voir.

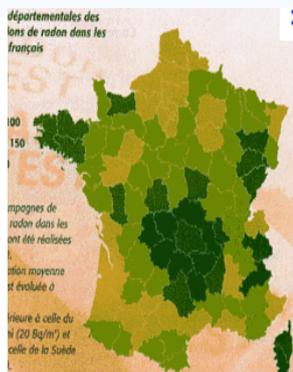
N'oublions pas que c'est nous tous qui devons décider de notre avenir, même si les marges de manœuvre sont étroites.

Je vous souhaite de passer un excellent été 2015

H Bonada

LE RADON

Qu'est-ce que le radon ? Un gaz rare d'origine **naturelle**, présent partout dans l'atmosphère. Il constitue, pour la population française, la première cause d'irradiation naturelle. A l'air libre, la quantité de radon gazeux est tellement minime qu'elle ne présente aucun risque pour la santé. Cependant dans un espace confiné, le radon peut s'accumuler pour atteindre des niveaux relativement élevés



En Rhône-Alpes, 4 départements classés prioritaires : l'Ardèche, la Loire, le Rhône et la Savoie. **Pour quelles raisons?** Du fait de la nature des sous-sols, granitiques et volcaniques riches en radium et uranium.

Quels sont ses effets sur la santé ?

Les organismes de santé estiment que le radon est la deuxième source de cancer du poumon en France, très loin après le tabac. Le risque est fortement aggravé pour les fumeurs.

Quelles sont les obligations du Maire ?

Depuis 2004, dans les départements prioritaires, les propriétaires de lieux ouverts au public (exemple : les établissements d'enseignement) ont l'obligation de faire procéder à des mesures d'activité volumique de radon.



Quel est le résultat de l'analyse effectuée au niveau de notre école de janvier à avril 2015?

Au niveau de la cantine et de la salle d'enseignement du rez de chaussée, le rapport du laboratoire agréé conclut à une activité volumétrique de **206 Bq/m³** (exprimés en becquerels/ m³) respectant les seuils réglementaires.

Quels sont les seuils réglementaires ?

- un **seuil de précaution (400 Bq/m³)**, exigeant la mise en œuvre d'actions correctives simples en cas de dépassement (aérer le logement : vérifier l'état de la ventilation, ouvrir les fenêtres...),
 - un **seuil d'alerte (1000 Bq/m³)** amenant à entreprendre des actions plus complètes.
- ⇒ **La réglementation française évoluée** : Pour prendre en compte le risque radon dans l'habitat individuel, un décret est actuellement en cours d'adoption. Il devrait rendre obligatoire le dépistage radon chez les particuliers. Le seuil retenu pour la réglementation à venir sera de 300 Bq/m³. Ce seuil a été établi sur la base de recommandations internationales, dont l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Sommes-nous aussi concernés dans nos propres habitations ?

La concentration est plus élevée à l'intérieur des bâtiments. Sa présence dans l'habitat est liée à la nature du sous-sol, mais aussi aux conditions de construction et de ventilation des locaux. Dans les espaces clos (caves, vides sanitaires, pièces

d'habitation), le radon peut se concentrer de cinq à cinquante fois plus que dans l'air extérieur. Des variations notables sont également constatées en fonction du mode de vie des habitants (ouverture des fenêtres par exemple).

Comment réduire les risques ?

Des solutions simples mais efficaces.

La réduction du risque radon se base sur trois grands principes:

Etanchéifier les voies d'entrée du radon par le colmatage des fissures au mur, plancher, joints entre le sol et les murs ou en traitant les surfaces poreuses ...

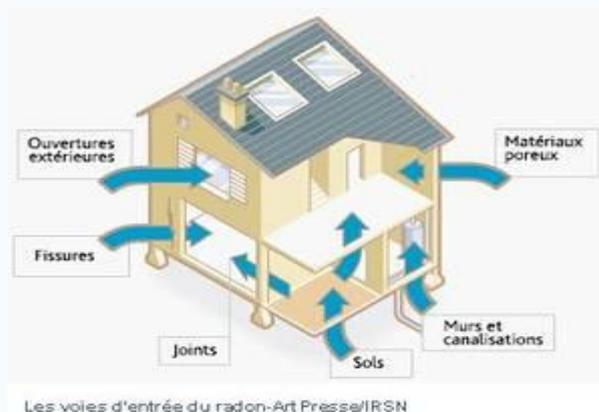
Ventiler les locaux par l'installation ou la rénovation des systèmes de ventilation : ventilation mécanique,

Inverser les flux de radon des soubassements (Sous-sols, vides sanitaires...) par la mise en dépression.

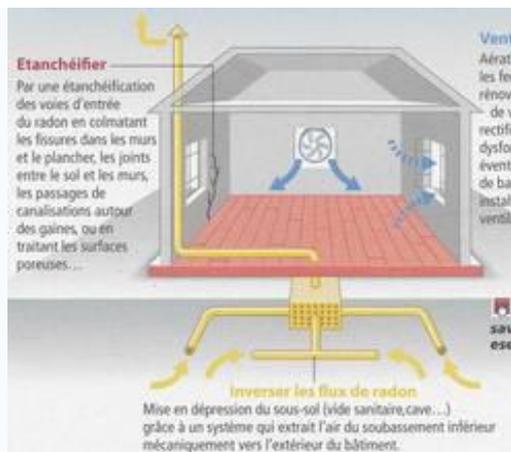
En complément de ces actions, un geste simple, **l'aération régulière** des locaux qui permet également d'éliminer d'autres polluants de l'air intérieur.

Extrait du site ARS RHONE ALPES

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Radon.91571.0.html>



Les voies d'entrée du radon-Art Presse/IRSN



MERCI

La commune tient à vivement remercier tous ceux qui l'ont aidée à fleurir le village. Les Pinayons savaient tous que le budget ne permettait pas de prendre le fleurissement en charge.

Alors,

Merci à celui qui a offert les géraniums qui embellissent le tour de la mare.

Merci à celui qui a donné les fruitiers plantés au pied de la croix de Saint Jodard.

Merci à celui qui a doublé sa production de plançons pour en offrir la moitié à Pinay.

Merci à ceux qui ont pris l'initiative de remplir les bacs devant chez eux.

Merci à celui qui a apporté des centaines de fleurs en godets.

Merci à ceux qui ont offert les pétunias qui fleuriront le parterre à l'entrée du village.

Merci à celui qui nous a proposé des quantités de violettes cornues. Avec regret nous n'avons pas pu les planter ce printemps ; mais nous espérons que son offre tiendra toujours l'an prochain et que nous pourrons alors les planter.

Merci pour la brassée de tournesols offerts récemment.

Merci, merci mille fois à tous, le village sera beau grâce à la générosité de tous.



Bravo, et encore merci.



Nous vous rappelons que les légumes plantés dans les bacs à fleurs sont à la disposition de tous. Que chacun se serve s'il en a envie

VOIRIE

En liaison avec les travaux de voirie 2015 de la commune, nous proposons aux pinayons, qui souhaitent améliorer leur chemin privé ou l'entrée de leur habitation, de grouper leurs besoins, (il serait bon, de préférence, qu'ils optent pour le faire en gravier). Après s'être fait connaître auprès de la mairie, l'entreprise retenue pour les travaux communaux rendra visite aux intéressés et établira un devis individuel. S'il y a accord, les travaux seront alors coordonnés avec ceux du village. La facturation sera individuelle. Ceci ne concerne pas la voirie complémentaire du lotissement "Les 4 Vents" restant à réaliser.

Inscription au plus tôt : mairie.pinay@orange.fr ou tél 04 77 63 43 78

EAU Information importante :

Des perturbations sur le réseau d'eau potable pourront impacter toute ou une partie de la commune entre le 27 juillet et le 9 août suite à une programmation de travaux.

Des infos plus précises vous seront communiquées par distribution papier et mail quelques jours avant



Nous vous rappelons que les bouches à clés ne doivent pas être manœuvrées par les particuliers.

En cas de casse, les frais de réparations vous seront imputés.



Un 2° composteur est installé sur la parcelle communale, proche des PAV, utilisez le au maximum. Rappel : sont autorisés les détritux verts, en particulier légumes, fruits et végétaux ; sont interdits les détritux d'origine animale. Le compost obtenu est à la disposition des pinayons qui ne peuvent pas en avoir chez eux. Si besoin, conseils dispensés par Yves VERNIN.

La CLS Pinay vous donne rendez-vous en septembre pour de nombreuses activités, Gym, Zumba, Sophrologie, Yoga, Théâtre et Randonnée

Renseignements :
clspinay@gmail.com
ou 06 11 79 20 84



AGENDA



25 JUILLET Barbecue des Amis du Jumelage.



24 Octobre spectacle de la CLS Pinay (en préparation)



Bienvenue à Karima, née le 28 Avril 2015, et félicitations aux parents Leïla ZEGHDALLOU et Naguib ZENIA



Bienvenue à Maëline, née le 5 juin 2015 et félicitations aux parents Cindy et Sébastien PARDON



Bienvenu à Tiago, né le 4 juin 2015, et félicitations aux parents Marjolaine ODIN et Alexandre FARGETTAS



Décès de M. Henry TRONEL le 29 juin 2015, à l'âge de 73 ans. Nos sincères condoléances à sa famille.

HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE

**Pas de permanence en mairie les samedis matins en Juillet et Août
La Mairie sera fermée du 27 juillet au 18 Août inclus.
En cas d'urgence appeler le 04-77-63-43-78**

MAIRIE DE PINAY

TEL : 04.77.63.43.78 FAX : 04.77.63.44.69 Courriel : mairie.pinay@wanadoo.fr

Site internet : www.pinay.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi, jeudi et samedi de 10h00 à 12h00

Directeur de publication : Henri BONADA

Equipe de rédaction : A.M. VENET, J.CHETOT, B. MUTEL

Tirage : 150 exemplaires – impression Mairie de Pinay – ne pas jeter sur la voie publique